



LE NIVOT

CIRCULAIRE DE RENTREE COLLEGE – LYCEE

2021/2022

ÉCOLE DU NIVOT – 29590 LOPEREC – Tél : 02 98 81 10 04 – Fax : 02 98 81 12 70 – loperec@cneap.fr – www.lenivot.com

Collège Lycée et Enseignement supérieur (de la 4^e à la licence pro) du centre Finistère • Sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture, sous l'autorité administrative du Conseil Régional • École sous tutelle mennaisienne (rattachée à l'enseignement catholique du Finistère) et du CNEAP Bretagne

Plan du site

- Accueil Administration
- Restaurant
- Hébergement
- Pôle BTS
- Salle de spectacles Salles de cours
- Salle de sport
- Atelier laitier
- Atelier mécanique
- Château et parc paysager
- Atelier porcin
- Atelier ovin



Administration

Directeur : **Cédric TROADEC** - 07 87 98 37 11 - ctroadec@lenivot.net

Directeur-Adjoint : **Lionel BALCON** - 02 98 81 14 19 - lbalcon@lenivot.net

Coordinatrice de vie scolaire : **Morgane SIMON** - 02 98 81 11 63 – msimon@lenivot.net

Secrétariat - Accueil : **Patricia CAMPION** - 02 98 81 10 04 - loperec@cneap.fr
pcampion@lenivot.net

Gestion : **Marie-Paule GONZALEZ** - mgonzalez@lenivot.net - 02 98 81 11 73

Comptabilité : **Johan LOSSY** - jlossy@lenivot.net - 02 98 81 10 29

Responsable de l'apprentissage : **Alain DEQUIN** - adequin@lenivot.net - 02 98 81 11 21

Site internet : www.lenivot.net - Page Facebook : Ecole Le Nivot 29 Lopérec

HORAIRES DE COURS

		<i>H Début</i>	<i>H Fin</i>
Lundi	1e	09:40	10:35
	récréation	10:35	10:50
	2e	10:50	11:45
	3e	11:45	12:40
	déjeuner	12:40	13:50
	4e	13:50	14:45
	5e	14:45	15:40
	récréation	15:40	15:50
	6e	15:50	16:45

		<i>H Début</i>	<i>H Fin</i>
Mardi et Jeudi	1e	08:45	09:40
	2e	09:40	10:35
	récréation	10:35	10:50
	3e	10:50	11:45
	4e	11:45	12:40
	déjeuner	12:40	13:50
	5e	13:50	14:45
	6e	14:45	15:40
	récréation	15:40	15:50
	7e	15:50	16:45

		<i>H Début</i>	<i>H Fin</i>
Mercredi	1e	08:45	09:40
	2e	09:40	10:35
	récréation	10:35	10:50
	3e	10:50	11:45
	4e	11:45	12:40
	déjeuner	12:40	13:50
	5e	13:50	14:45
	6e	14:45	15:40

		<i>H Début</i>	<i>H Fin</i>
Vendredi	1e	08:45	09:40
	2e	09:40	10:35
	récréation	10:35	10:50
	3e	10:50	11:45
	4e	11:45	12:40
	déjeuner	12:40	13:15

CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022

<p><u>Toussaint</u> Départ : Vendredi 22 octobre 2021 à 13h20 Reprise : Lundi 8 novembre 2021 au matin</p>	<p><u>Noël</u> Départ : Vendredi 17 décembre 2021 à 13h20 Reprise : lundi 3 janvier 2022 au matin</p>
<p><u>Hiver</u> Départ : Vendredi 4 février 2022 à 13h20 Reprise : Lundi 21 février 2022 au matin</p>	<p><u>Pâques</u> Départ : Vendredi 8 avril 2022 à 13h20 Reprise : lundi 25 avril 2022 au matin</p>

<p><u>Jours fériés</u> Jeudi 11 novembre : les cours s'arrêteront le mercredi 10 novembre à 13h20 pour cette semaine</p>

PORTES OUVERTES	Dates fixées dans le courant du 1 ^{er} trimestre
FETE de l'ECOLE	Le jeudi 26 mai 2022 – Ascension

CALENDRIER DES STAGES COLLEGE/ LYCEE 2021-2022

Sous réserve d'éventuelles modifications

<p><u>Collège</u></p> <p style="text-align: center;">4^{ème} – 3^{ème}</p> <p style="text-align: center;">4^{ème} uniquement</p>	<p style="text-align: center;">18 au 22 octobre 2021 (1 semaine) 13 au 17 décembre 2021 (1 semaine) 31 janvier au 4 février 2022 (1 semaine) 4 au 8 avril 2022 (1 semaine)</p> <hr style="width: 50%; margin: 10px auto;"/> <p style="text-align: center;">6 au 17 juin 2022 (2 semaines)</p> <p style="text-align: center;"><i>Pour les élèves de moins de 14 ans, les stages se dérouleront sur le site de l'école</i></p>
<p><u>Filière Pro</u></p> <p style="text-align: center;">2de Pro Productions et NJPF</p> <p style="text-align: center;">1^{ère} Bac Pro CGEA et Forêt</p> <p style="text-align: center;">Term Bac Pro CGEA et Forêt</p>	<p style="text-align: center;">25 octobre au 19 novembre 2021 (2 semaines) 20 décembre au 14 janvier 2022 (2 semaines) 7 février au 25 février 2022 (1 ou 2 semaines) 11 avril au 29 avril 2022 (1 ou 2 semaines) 7 juin au 30 août 2022 (4 semaines)</p> <p style="text-align: center;">18 octobre au 12 novembre 2021 (2 semaines) 31 janvier au 18 février 2022 (2 semaines) 28 mars au 22 avril 2022 (3 à 4 semaines) 7 juin au 30 août 2022 (4 semaines)</p> <p style="text-align: center;">18 octobre au 12 novembre 2021 (2 semaines) 20 décembre 2021 au 14 janvier 2022 (2 semaines) 7 février au 25 février 2022 (2 semaines)</p>
<p><u>Filière Générale</u></p> <p style="text-align: center;">Seconde générale</p> <p style="text-align: center;">1^{ère} STAV</p> <p style="text-align: center;">Term STAV</p>	<p style="text-align: center;">06 au 17 juin 2022 (2 semaines)</p> <p style="text-align: center;">31 janvier au 18 février 2022 (1 semaine de stage individuel ou 2 semaines Erasmus)</p> <p style="text-align: center;">11 avril au 22 avril 2022 (1 semaine de stage individuel ou 2 semaines Erasmus)</p> <p style="text-align: center;">18 octobre au 5 novembre 2021 (1 semaine)</p>

REGLEMENT INTERIEUR

L'élève et sa famille s'engagent à adhérer au projet éducatif de l'école du Nivot, à respecter le règlement intérieur et la charte informatique. (documents consultables sur le site Internet)

Assurance accident du travail

Tous les élèves sont inscrits à la Mutualité Sociale Agricole qui couvre tous les accidents, depuis leur départ de la maison pour venir au Nivot jusqu'au retour à la maison. Il en est de même pour les stages prévus dans la scolarité. Ces éventuels accidents sont considérés comme « **accidents du travail** » et sont du ressort de la législation édictée en la matière.

TROUSSEAU

Chacun constituera son trousseau comme il le jugera bon, pour le change normal d'une semaine. **Nous vous demandons de marquer à votre nom toutes les pièces de vêtement, ainsi que les équipements pour les travaux pratiques.**

A prévoir dès la rentrée :

- ⇒ pour l'Education Physique et Sportive : une tenue de sport (dès le jour de la rentrée)
- ⇒ pour les travaux pratiques et les applications dirigées sur les ateliers pédagogiques, il faudra prévoir un bleu de travail, des chaussures de sécurité, une tenue imperméable pour les jours de pluie et une paire de gants
- ⇒ pour les classes de **filière forêt**, le lycée propose une commande groupée à la rentrée (chaussures de sécurité, gants, manchons, casques, tenue de sécurité).
L'aide au 1^{er} équipement de la Région attribuée aux secondes professionnelles sera versée à l'établissement et défalquée de la facture annuelle.
- ⇒ pour l'internat :
 - literie : chacun apportera draps, couvertures, oreiller et couvre-lit (ou couette), ainsi qu'une alèse imperméabilisée (90 x 190 cm)
 - une paire de chaussons

TOUTES LES AFFAIRES DEVRONT ETRE RECUPEREES
AU PLUS TARD LE 30 JUIN

LIVRES et FOURNITURES

1- Les livres scolaires

Les manuels scolaires sont fournis par l'établissement.

Les manuels sont obligatoirement restitués en fin d'année scolaire. Tout manuel non restitué sera facturé 30€.

Certains livres spécialisés sont susceptibles d'être utilisés durant 2 ou 3 années, et conservés à titre individuel, dans ce cas ils sont achetés globalement et facturés aux familles.

2- Fournitures

- 1 agenda, 2 ou 3 grands classeurs avec feuilles perforées et pochettes transparentes
- 1 bloc note ou support pour prendre des notes
- stylos à bille, stylo à encre, crayons, règle, feutres, ciseaux, effaceur
- les cahiers et les feuilles sont de grand format (21 x 29.7)
- les élèves de Collège et de Seconde devront être en possession d'un dictionnaire
- une clé USB de 2Go minimum (**impératif**)
- les élèves de Seconde Générale devront donc se munir d'une CASIO GRAPH 35+E ; et les élèves de Seconde Professionnelle d'une CASIO GRAPH 25+E (les calculatrices seront marquées au nom de l'élève)
- un cadenas avec 2 clés (pour les casiers scolaires)

ECOLE DIRECTE

Il vous sera possible de consulter les notes et les absences de vos enfants via le site Ecole Directe. Les codes d'accès vous seront communiqués courant septembre. Les codes resteront inchangés pour les élèves déjà présents l'an passé.

PARTICIPATION des PARENTS et des ÉLÈVES

1- Réunion de parents

Dans le courant de l'année, les parents sont invités à rencontrer individuellement les professeurs et il est possible de prendre rendez-vous avec le professeur principal ou un professeur pour faire le point lorsque cela semble nécessaire.

Les échanges avec l'établissement se font via la boîte mail loperec@cneap.fr et non via la boîte mail Ecole Directe, non activées dans notre établissement.

2- Délégués de Parents

Dans toutes les classes, les parents élisent un ou deux délégués (ou plus) dont le rôle est de participer aux conseils de classe et à 2-3 réunions de bureau dans l'année.

3- Manifestations (Portes Ouvertes, fête de l'école)

La présence des élèves est souhaitée pour un bon déroulement de la fête de l'école le jeudi de l'Ascension, à cette occasion les collégiens ainsi que les élèves de 2nde sont mobilisés en particulier.

Pour les Portes Ouvertes, la présence des élèves est fortement souhaitée.

TARIFS et FACTURATION

COUTS DE SCOLARITE COLLEGE-LYCEE 2021/2022

TOTAL ANNUEL					
CLASSES	Contribution	Demi pension	Internat	Total pension	Total demi-pension
QUATRIEME ET TROISIEME	390	897	2 467	2 857	1 287
SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	550	978	2 679	3 229	1 528
SECONDE PROFESSIONNELLE	550	885	2 409	2 959	1 435
PREMIERE BAC PRO	550	897	2 432	2 982	1 447
TERMINALE BAC PRO	550	920	2 573	3 123	1 470
PREMIERE ET TERMINALE STAV	550	967	2 632	3 182	1 517

Les impressions et copies au CDI au-delà de 10 € seront facturées à l'unité 0,10 €/noir et 0,25 €/couleur

En plus de ces tarifs, les fournitures diverses, les voyages d'études ainsi que les activités périscolaires choisies par vos enfants, vous seront facturés,

TARIF TRANSPORT SCOLAIRE (lignes privées)		PACK PHOTOS	
	ANNUEL		15 €
		COTISATION FOYER	
			5 €
11 à 25 km	491 €		
26 à 50 km	518 €		
51 à 75 km	568 €		

TARIF ACTIVITE EQUITATION		TARIF ACTIVITE VTT	
	ANNUEL		ANNUEL
PARCOURS (2h)	400 €	1 séance par semaine	300 €

L'engagement pour ces options est annuel.

En cas d'abandon, aucune somme ne sera rétrocédée sauf cas de force majeure

1- Tarifs annuels (Cf Annexe)

Les prix de pension sont des forfaits qui tiennent compte des périodes de stage, de voyage et de la date de sortie. Lors d'une absence prolongée (au-delà de deux semaines consécutives) pour cause de maladie, une régularisation se fera sur la facture.

Une facture complémentaire sera éditée pour les élèves en stage sur l'établissement.

2- Facturation et modalités de paiement :

a) Détails de la facturation

Une facture annuelle sera établie en début d'année. Celle-ci sera ajustée ensuite en fonction des services et prestations par des factures complémentaires ou avoirs tout au long de l'année.

Les factures vous sont envoyées via EcoleDirecte.

b) Règlement

Il peut se faire par prélèvement ou par chèque

* **Par prélèvement mensuel** : le prélèvement est proposé sur 10 mois (du 05/10 au 05/07)

* **Par chèque** : en début de chaque mois ou trimestre
Les chèques sont libellés à l'ordre de : l'Ecole du Nivot.

Une réduction de 10 % est accordée sur la pension pour le 2ème et le 3ème enfant d'une même famille fréquentant le lycée.

Dans le cas de difficultés financières, même passagères, le Directeur et la Gestionnaire sont à votre disposition pour étudier votre situation.

Pour toutes modifications (montant, domiciliation bancaire...) veuillez contacter M. Johan LOSSY, comptable, au 02 98 81 10 29, avant le 20 du mois précédant le prélèvement.

3- Bourses d'études

Pour les familles qui ont fait la demande, vous recevrez un dossier contenant la liste des pièces à fournir, et la procuration pour le paiement, à signer par le **Chef de famille ou l'élève majeur**. ***Veillez à ne faire aucune rature et à bien compléter et signer les parties grisées. Toute procuration mal complétée ou raturée sera à refaire.***

Les élèves déjà boursiers dans l'établissement et passant en deuxième ou troisième année d'un cycle n'ont que la procuration à remplir et à renvoyer accompagnée d'un RIB, sauf en cas de changement de situation - familiale ou professionnelle – et en cas de changement de régime ou redoublement.

Les élèves boursiers qui changent de cycle : de la 3^{ème} à la Seconde par exemple et les élèves qui redoublent doivent représenter un dossier.

Les dossiers de bourses devront être retournés à l'école du Nivot au plus tard le 1^{er} septembre. Passée cette date plus aucun dossier ne sera instruit. Si vous avez reçu un dossier et que vous ne maintenez pas la demande, merci d'en faire part au secrétariat de l'établissement.

4- Transport :

Deux formules : **un transport hebdomadaire** et **un transport journalier** qui permet aux élèves du centre Finistère d'être demi-pensionnaires.

**Premier circuit de car : le vendredi 3 septembre 2021
(Départ du Nivot 13h20 après le déjeuner)**

Tous les élèves déjeuneront le vendredi midi avant de quitter l'établissement

4.1 - Pour le transport hebdomadaire, 4 lignes :

1. Le Nivot - **Quimper**
Correspondance possible **Châteaulin - Crozon**
2. Le Nivot - **Brest**

Pour ces deux lignes et la correspondance Châteaulin-Crozon, les inscriptions se font auprès de Breizhgo au 02 99 300 300 ou sur le site Internet de Breizhgo (www.breizhgo.bzh)



Au-delà du 16 juillet 2021, une majoration de 30 € pour inscription tardive sera appliquée par la compagnie de transport

3. Le Nivot - Chateauneuf - Scaër - Gourin
4. Le Nivot - Landivisiau – Morlaix

inscription à confirmer auprès de la vie scolaire la semaine de la rentrée, **voir tarifs page précédente** (les points de chargement seront définis suivant la provenance des élèves)



Au regard des emplois du temps et des stages, ces deux lignes de cars s'arrêteront le 3 juin 2022

4.2 - Transport quotidien ligne CHATEAULIN – PONT DE BUIS – LE NIVOT

Les horaires sont consultables sur le site www.breizhgo.bzh

Horaires départ des bus de Jean Moulin :

Lundi : 8h55

Mardi à Vendredi : 7h55

Horaires départ des bus du Nivot :

Lundi – Mardi – Jeudi : 16h50

Mercredi : 15h50

Vendredi : 15h40

REGLEMENT GENERAL sur la PROTECTION des DONNEES (RGPD)

Document consultable sur le site Internet

DISPENSE de SPORT ET/OU de TRAVAUX PRATIQUES

Toute dispense de sport et /ou de travaux pratiques devra être justifiée par un certificat médical et fournie à l'établissement.

HANDICAP

Pour tout sujet concernant le handicap, nous vous communiquons ci-dessous les coordonnées de l'enseignant référent en lien avec la MDPH :

Madame Chrystèle VINCE
Enseignant référent
Secteur Brest Abers - Enseignement Catholique
Collège Saint-Stanislas - 2 voie Romaine - 29290 SAINT-RENAN
06 32 29 08 30
chrystele.vince@enseignement-catholique.bzh

**Les dossiers d'aménagement d'épreuves vous seront délivrés à la rentrée
par les professeurs titulaires**

Au niveau de l'établissement, l'enseignant référent est M. Lionel BALCON - ibalcon@lenivot.net

SELF

Chaque élève disposera d'un badge à code barre pour accéder au self. En cas de perte, le renouvellement du badge sera facturé 5 €.

ALLERGIES

- Alimentaires

La société Convivio chargée des repas au lycée met en place des protocoles de prise en charge spécifique.

Régimes alimentaires proposés :

- sans arachide
- sans arachide et fruits à coque, sans fruits de mer, sans œufs, sans moutarde, sans poisson
- sans gluten
- sans produits laitiers
- diabétique.

Si votre enfant est concerné, demandez un dossier au secrétariat, nous vous aiderons à le renseigner.

- Diverses

En cas d'allergie connue (pollen, poussières, etc...), veuillez informer la Vie Scolaire et votre professeur principal en début d'année.

INFORMATION COVID-19

Au regard de l'épidémie de Coronavirus (Covid-19), différents aménagements ont été mis en place au sein de l'internat, des classes et des espaces de restauration pour permettre l'accueil de tous les jeunes. Ceux-ci, dès la première semaine, seront formés aux gestes barrières et aux bonnes pratiques d'hygiène à prendre en compte au sein de l'école du Nivot.